

Cette Fiche d'information est uniquement destinée à présenter un résumé des principales garanties et exclusions du produit proposé. Cette fiche ne constitue en aucune manière une étude personnalisée destinée à répondre à vos besoins individuels.

Pour obtenir une offre personnalisée, adaptée à vos besoins spécifiques, vous pouvez prendre contact avec l'un de nos intermédiaires.

Les informations précontractuelles et contractuelles complètes vous seront communiquées lors de l'étude de votre demande de souscription.

### Quel est ce type d'assurance ?

Assurance multirisques couvrant les dommages causés au bâtiment désigné aux conditions particulières et à son contenu.



#### Qu'est-ce qui est assuré?

##### Garanties de base

- ✓ Incendie,
- ✓ Explosion/implosion,
- ✓ Chute de la foudre,
- ✓ Chute d'arbre, de pylône, d'une partie d'un bâtiment voisin, d'une grue ou de son chargement,
- ✓ Chute de météorite,
- ✓ Heurt de véhicule terrestre conduit par un tiers,
- ✓ Heurt de véhicules aériens ou spatiaux,
- ✓ Dommages électriques,
- ✓ Electrocutation d'animaux domestiques,
- ✓ Effraction immobilière lors d'un vol ou d'une tentative de vol,
- ✓ Décongélation provoquée par un sinistre couvert,
- ✓ Dégradation de linge en lave-linge ou sèche-linge suite à un dommage électrique ou une panne de secteur,
- ✓ Conflits du travail et attentats,
- ✓ Tempête, grêle, pression de la neige et de la glace,
- ✓ Dégâts des eaux et de mazout,
- ✓ Gel des installations hydrauliques,
- ✓ Dégâts aux vitrages,
- ✓ Responsabilité civile immeuble,
- ✓ Responsabilité civile incendie/dégâts des eaux (risque locatif, recours des voisins et des tiers),
- ✓ Frais de sauvetage,
- ✓ Frais de déplacement, conservation et remplacement du contenu,
- ✓ Frais de déblai et de démolition,
- ✓ Frais de remise en état des voies d'accès, cours, clôtures et jardin,
- ✓ Frais de logement provisoire,
- ✓ Honoraires d'expert,
- ✓ Chômage immobilier.

##### Garanties Optionnelles

- ✓ Vol,
- ✓ Pertes indirectes,
- ✓ Catastrophes naturelles (inondation, tremblement de terre, glissement ou affaissement de terrain),
- ✓ Jardins et installations extérieures,
- ✓ Piscine et jacuzzi.



#### Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- ✗ Dommages causés intentionnellement
- ✗ Guerre civile ou étrangère
- ✗ Combustible, produit ou déchet radioactifs
- ✗ Armes ou engins nucléaires
- ✗ Exclusions spécifiques à chaque garantie mentionnées dans les conditions générales et les conditions particulières.



#### Y a-t-il des exclusions à la couverture?

- ! Déchéance (non garantie) en cas de non-respect des obligations contractuelles.
- ! Garanties limitées aux montants mentionnés aux conditions générales et particulières ; ces montants sont fonction de la garantie, du bien endommagé, de la nature des dommages et/ou de la formule souscrite
- ! Franchise : dans les cas mentionnés aux conditions particulières.



## Où suis-je couvert ?

- Dommages aux biens dont l'adresse est mentionnée aux conditions particulières
- Extensions en dehors du lieu de résidence habituelle (villégiature, logement étudiant, fête familiale)



## Quelles sont mes obligations ?

- Payer la prime
- Déclarer à la souscription du contrat tous les éléments relatifs au risque à assurer
- Déclarer en cours de contrat toute modification durable et sensible de circonstances qui peuvent avoir un impact sur le risque de survenance d'un événement assuré
- Respecter les mesures de prévention mentionnées aux conditions générales et particulières du contrat
- En cas de sinistre, adresser la déclaration au plus tard 8 jours après sa survenance, répondre aux demandes et directives de la compagnie et s'abstenir de toute prise de position sans son accord préalable



## Quand et comment puis-je payer ?

- A chaque échéance. Possibilité de payer annuellement, semestriellement, trimestriellement ou mensuellement (avec domiciliation dans ce dernier cas).
- Paiement par domiciliation ou par virement bancaire
- Des frais peuvent être facturés en cas de paiement périodique



## Quand la couverture prend cours et se termine ?

- Prise d'effet à la date mentionnée aux conditions particulières.
- Durée mentionnée aux conditions particulières. A la fin de sa durée initiale, le contrat est reconduit d'année en année sauf résiliation par la compagnie ou le preneur d'assurance.



## Comment puis-je résilier le contrat ?

- Par lettre recommandée à la poste
- Par exploit d'huissier
- Par remise de la lettre de résiliation à son destinataire contre récépissé